

## Le participe passé employé seul (ou sans auxiliaire)

**Règle : Le participe passé employé seul ou sans auxiliaire (avoir, être) s'accorde en genre (masculin, féminin) et en nombre (singulier, pluriel) avec le nom auquel il se rapporte.**

Exemple : Les documents (traduire) \_\_\_\_\_ par ma mère lui rapportent de l'argent.

1<sup>re</sup> étape : Trouver le groupe auquel appartient le verbe.

*Le verbe traduire fait partie du 3<sup>e</sup> groupe.*

2<sup>e</sup> étape : Écrire le verbe au participe passé, masculin singulier.

*Le verbe traduire au participe passé, masculin singulier : TRADUIT*

3<sup>e</sup> étape : Accorder le participe passé selon la règle ci-dessus.

MP →

*Les documents **traduit** par ma mère lui rapportent de l'argent.*

**Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le nom documents.**

**Le nom documents est masculin pluriel.**

**Donc, le masculin pluriel du verbe traduire au participe passé est : TRADUITS.**

*Les documents **traduits** par ma mère lui rapportent de l'argent.*

MP →

Les enfants **énervé** quitteront le cours immédiatement.

**Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le nom enfants.**

**Le nom enfants est masculin pluriel.**

**Donc le masculin pluriel du verbe énerver au participe passé est: ÉNERVÉS.**

Les enfants **énervés** quitteront le cours immédiatement.